

Santé publique: réseau de surveillance épidémiologique et de contrôle des maladies transmissibles dans la Communauté européenne EWRS

1996/0052(COD) - 14/07/1998

Le Commissaire Flynn s'est félicité du rôle coopératif joué par le Parlement et le Conseil dans la procédure de conciliation et il a rappelé les déclarations faites dans ce contexte par la Commission en la matière à l'égard tant du personnel et des structures appropriées pour atteindre les objectifs de la décision en question que des critères de prudence pour l'utilisation des ressources financières à disposition du comité qui assistera la Commission.